

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 AVRIL 2015

COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

(En application de l’article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales)

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au conseil : 45
- En exercice : 45
- Qui ont pris part aux délibérations : 45

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 7 avril 2015, s’est réuni le mardi 14 avril 2015 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Philippe WESTRELIN, Patricia ROBIN, Jonathan TURRILLO, Catherine BUTTY, Christophe MOREL, Valérie COPIN, Gilles RONDONI, Dominique BOURRET, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Nicole NUTINI, Jean-Marie BELVEDERE, Anne-Marie DUVAL, Pascal PELLEGRINO, Brigitte VIDAL, Jean-Marc GARNIER, Philippe BONELLI, Muriel CHABERT, Claude MASCARELLI, Marguerite VIALE, Serge PERCHERON, Mélanie ZARRILLO, Ali AMRANE, Annie OGGERO-MAIRE, Jean-François LAPORTE, Alexandra ARDISSON, Chems SALLAH, Jocelyne BUSTAMENTE, Mahamadou SIRIBIE, Paul EUZIERE, Myriam LAZREUG, Mékia Noura ADDAD, Stéphane CASSARINI, Magali CONESA, Ludovic BROSSY, Damien VOARINO, Jean-Marc DEGIOANNI, Mireille BANCEL, Franck BARBEY, Corinne SANJUAN.

PART EN COURS DE SEANCE :

Madame Corinne SANJUAN (prend part aux délibérations N°38 à 85)

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Jean-Paul CAMERANO
- Madame Aline BOURDAIRE
- Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL
- Madame Frédérique CATTART

ABSENTS :

/

ABSENTS EXCUSES ARRIVANT EN COURS DE SEANCE :

Monsieur Chems SALLAH (prend part aux délibérations N° 42 à 92)

PROCURATION :

- Monsieur Jean-Paul CAMERANO à Madame Anne-Marie DUVAL
- Madame Aline BOURDAIRE à Madame Catherine BUTTY
- Monsieur Chems SALLAH à Madame Jocelyne BUSTAMENTE
- Monsieur Philippe Emmanuel DE FONTMICHEL à Madame Myriam LAZREUG
- Madame Frédérique CATTART à Madame Magali CONESA
- Madame Corinne SANJUAN à Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Mélanie ZARRILLO est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 17 février 2015.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération N° 2014-49 du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question retirée à l'ordre du jour :

2015 – 91 EXPOROSE
 ACCEPTATION D'UN MECENAT

2015 - 93 TARIFICATION DES INSERTIONS PUBLICITAIRES
 DANS KIOSQUE ET HORS SERIE

Questions diverses :

/

2015 - 38 BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire

- **DECLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 42 voix pour et 3 abstentions : Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN.

2015 - 39 BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur le Maire

- **ARRETER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement de la manière suivante :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	2 556 173,26	----	----	471 366,86
Opérations de l'exercice	29 004 661,20	29 646 109,42	65 562 884,86	67 797 922,04
Restes à réaliser	3 134 706,47	2 900 157,42	----	----
Totaux cumulés	34 695 540,93	32 546 266,84	65 562 884,86	68 269 288,90
Résultat net : Excédent				2 706 404,04

Solde net :	2 149 274,09			
Besoin de financement				

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 33 voix pour et 12 voix contre : Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Monsieur VOARINO, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN.

2015 - 40 **BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014**

Monsieur le Maire

- **AFFECTER** le résultat au 31 décembre 2014, 2 706 404.04 €, comme suit :

Excédent antérieur reporté	471 366,86 €
Résultat de l'exercice	2 235 037,18 €
Excédent au 31 décembre 2014	2 706 404,04 €
Virement à la section d'investissement (compte 1068)	2 149 274,09 €
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002	557 129,95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 33 voix pour et 12 abstentions : Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Monsieur VOARINO, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN.

2015 - 41 **VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2015**

Monsieur le Maire

ADOpte les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 18,90 %
- Taxe foncier bâti : 19,45 %
- Taxe foncier non bâti : 14,70 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 33 voix pour et 12 abstentions : Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Monsieur VOARINO, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN.

**2015 - 42 BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE
APPROBATION**

Monsieur le Maire

- **ADOPTER** par chapitre et par nature le budget primitif 2015 de la commune tel que résumé en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 33 voix pour et 12 voix contre : Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Monsieur VOARINO, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN.

**2015 - 43 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE DISTRIBUTION DE L’EAU POTABLE
COMPTE DE GESTION 2014**

Monsieur le Maire

- **DECLARER** que le compte de gestion dressé, pour l’exercice 2014, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l’unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 44 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE DISTRIBUTION DE L’EAU POTABLE
COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Monsieur le Maire

- **ARRÊTER** les dépenses et les recettes de la section d’investissement et les charges et produits de la section d’exploitation de la manière suivante :

	Investissement		Exploitation	
	Dépenses déficit	ou Recettes excédent	Dépenses déficit	ou Recettes excédent
Résultats reportés	----	95 022,38	----	432 054,78
Opérations de l’exercice	1 754 429,95	1 372 892,19	2 062 937,99	3 089 934,99
Restes à réaliser	579 767,62	142 411,84	----	----

Totaux cumulés	2 334 197,57	1 610 326,41	2 062 937,99	3 521 989,77
Résultat net : Excédent				1 459 051,78
Solde net : Besoin de financement	723 871,16			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 9 voix contre : Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Monsieur VOARINO.

**2015 - 45 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014**

Monsieur le Maire

- **AFFECTER** le résultat au 31 décembre 2014, 1 459 051.78 €, comme suit :

Excédent antérieur reporté	432 054,78 €
Résultat de l'exercice	1 026 997,00 €
Excédent au 31 décembre 2014	1 459 051,78 €

Virement à la section d'investissement (compte 1068)	723 871,16€
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) ligne 002	735 180,62 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 46 BUDGET PRIMITIF 2015
SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
APPROBATION**

Monsieur le Maire

- **ADOPTER** par chapitre et par nature le budget primitif 2015 du service de distribution d'eau potable tel que résumé en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 9 voix contre : Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Monsieur VOARINO.

**2015 - 47 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
COMPTE DE GESTION 2014**

Monsieur le Maire

- **DECLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 48 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Monsieur le Maire

- **ARRETER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section d'exploitation de la manière suivante :

	Investissement		Exploitation	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	----	177 423,00	----	883 822,32
Opérations de l'exercice	1 722 203,19	1 492 125,59	1 021 712,93	1 300 377,86

Restes à réaliser	216 209,94		----	----
Totaux cumulés	1 938 413,13	1 669 548,59	1 021 712,93	2 184 200,18
Résultat net : Excédent				1 162 487,25
Solde net : Besoin de financement	268 864,54			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 9 abstentions : Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Monsieur VOARINO.

**2015 - 49 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014**

Monsieur le Maire

- **AFFECTER** le résultat au 31 décembre 2014, 1 162 487.25 €, comme suit :

Excédent antérieur reporté	883 822,32 €
Résultat de l'exercice	278 664,93 €
Excédent au 31 décembre 2014	1 162 487,25 €

Virement à la section d'investissement (compte 1068)	400 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créiteur) ligne 002	762 487,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 9 abstentions : Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Monsieur VOARINO.

**2015 - 50 BUDGET PRIMITIF 2015
SERVICE D'ASSAINISSEMENT
APPROBATION**

Monsieur le Maire

- **ADOPTER** par chapitre et par nature le budget primitif 2015 du service d'assainissement tel que résumé en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 9 abstentions : Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Monsieur VOARINO.

**2015 - 51 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
COMPTE DE GESTION 2014**

Monsieur le Maire

- **DECLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 52 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Monsieur le Maire

- **ARRÊTER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section d'exploitation de la manière suivante :

	Investissement		Exploitation	
	Dépenses déficit	ou Recettes excédent	Dépenses déficit	ou Recettes excédent
Résultats reportés	----	2 182,30	----	32 002,11
Opérations de l'exercice	----	3 092,81	310 224,70	308 241,15

Restes à réaliser	----	----	----	----
Totaux cumulés	----	5 275,11	310 224,70	340 243,26
Résultat net : Excédent		5 275,11		30 018,56

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 53 BUDGET ANNEXE – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014**

Monsieur le Maire

- **AFFECTER** le résultat au 31 décembre 2014, 30 018.56 €, comme suit :

Excédent antérieur reporté	32 002,11 €
Résultat de l'exercice	- 1 983,55 €
Excédent au 31 décembre 2014	30 018,56 €

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créiteur) ligne 002	30 018,56 €
--	-------------

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 54 BUDGET PRIMITIF 2015
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
APPROBATION**

Monsieur le Maire

- **ADOpte** par chapitre et par nature le budget primitif 2015 du service public d'assainissement non collectif, tel que résumé en annexe.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2015 - 55

**BUDGET ANNEXE – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
COMPTE DE GESTION 2014**

Monsieur le Maire

- **DECLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2015 - 56

**BUDGET ANNEXE – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Monsieur le Maire

- **ARRETER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section d'exploitation de la manière suivante :

	Investissement		Exploitation	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	----	----	----	20 133,49
Opérations de l'exercice	----	---	1 308,00	15 388,00
Totaux cumulés	----	----	1 308,00	35 521,49
Résultat net : Excédent				34 213,49

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 57 BUDGET ANNEXE – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014**

Monsieur le Maire

- **AFFECTER** le résultat au 31 décembre 2014, 34 213.49 €, comme suit :

Excédent antérieur reporté	20 133,49 €
Résultat de l'exercice	14 080,00 €
Excédent au 31 décembre 2014	34 213,49 €

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002	34 213,49 €
--	-------------

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 58 BUDGET PRIMITIF 2015
SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
APPROBATION**

Monsieur le Maire

- **ADOpte** par chapitre et par nature le budget primitif 2015 du service extérieur des pompes funèbres, tel que résumé en annexe.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 59 BUDGET ANNEXE – SERVICE DU CINEMA STUDIO
COMPTE DE GESTION 2014**

Monsieur le Maire

- **DECLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2015 - 60

**BUDGET ANNEXE – SERVICE DU CINEMA STUDIO
COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Monsieur le Maire

- **ARRÊTER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section d'exploitation de la manière suivante :

	Investissement		Exploitation	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	25 157,99	----	----	13 216,97
Opérations de l'exercice	11 590,10	63 855,11	210 753,59	191 057,95
Restes à réaliser	255,59	----	----	----
Totaux cumulés	36 748,09	63 855,11	210 753,59	204 274,92
Résultat net : excédent	----	27 107,02	----	----
Solde net Besoin de financement	----	----	6 478,67	----

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2015 - 61 BUDGET ANNEXE – DU CINEMA STUDIO
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014

Monsieur le Maire

- **AFFECTER** le résultat au 31 décembre 2014, - 6 478.67 €, comme suit :

Excédent antérieur reporté	13 216,97 €
Résultat de l'exercice	- 19 695,64 €
Déficit au 31 décembre 2014	- 6 478,67 €

Affectation au déficit reporté (report à nouveau débiteur) ligne 002	- 6 478,67 €
--	--------------

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2015 - 62 BUDGET PRIMITIF 2015
SERVICE DU CINEMA STUDIO
APPROBATION

Monsieur le Maire

- **ADOpte** par chapitre et par nature le budget primitif 2015 de la Régie d'Exploitation du Cinéma Studio tel que résumé en annexe.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2015 – 63 **AUTORISATIONS DE PROGRAMMES - REVISIONS**

Monsieur le Maire

- **APPROUVER** la révision des autorisations de programmes et la nouvelle répartition des crédits de paiement telles que figurant dans le tableau suivant :

Révision de l'autorisation de programme renouvellement urbain

<u>DEPENSES</u>	VOTE	Crédits de paiement 2013/2014	Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017
AP REVISEE					
Prévisions	33 780 239	9 780 239	11 476 000	8 000 000	4 524 000
Réalisations		9 780 239			

<u>RECETTES</u>	VOTE	Crédits de paiement 2013/2014	Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017
AP REVISEE					
Prévisions	17 560 211	3 624 685	6 105 569	5 000 000	2 829 957
Réalisations		3 624 685			

Révision de l'autorisation de programme renouvellement superstructures

<u>DEPENSES</u>	VOTE	Crédits de paiement 2013/2014	Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017
AP REVISEE					
Prévisions	16 162 428	10 362 428	2 625 000	1 655 000	1 520 000
Réalisations		10 362 428			

<u>RECETTES</u>	VOTE	Crédits de paiement 2013/2014	Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017
AP REVISEE					
Prévisions	725 885	525 885	100 000	100 000	
Réalisations		525 885			

Révision de l'autorisation de programme renouvellement infrastructures

<u>DEPENSES</u>	VOTE	Crédits de paiement 2013/2014	Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017
AP REVISEE Prévisions Réalizations	6 950 014	3 950 014 3 950 014	1 419 000	800 000	781 000

<u>RECETTES</u>	VOTE	Crédits de paiement 2013/2014	Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017
AP REVISEE Prévisions Réalizations	483 635	483 635			

Révision de l'autorisation de programme renouvellement équipement

<u>DEPENSES</u>	VOTE	Crédits de paiement 2013/2014	Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017
AP REVISEE Prévisions Réalizations	2 677 930	1 177 930 1 177 930	380 000	560 000	560 000

<u>RECETTES</u>	VOTE	Crédits de paiement 2013/2014	Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017
AP REVISEE Prévisions Réalizations	52 702	52 702 52 702			

Totaux des autorisations de programme

<u>DEPENSES</u>	VOTE	Crédits de paiement 2013/2014	Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017
AP REVISEE Prévisions	59 570 611	25 270 611	15 900 000	11 015 000	7 385 000

--	--	--	--	--	--

<u>RECETTES</u>	VOTE	Crédits de paiement 2013/2014	Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017
AP REVISEE Prévisions	18 822 433	4 686 907	6 205 569	5 100 000	2 829 957

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 33 voix pour et 12 abstentions : Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Monsieur VOARINO, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN.

**2015 - 64 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE BUDGETAIRE 2015**

Monsieur le Maire

- **AUTORISER** le versement des subventions de fonctionnement aux associations conformément à la liste jointe;
- **AUTORISER** Monsieur le Sénateur-Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention.

Monsieur le Sénateur-Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote pour les subventions qui les concernent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 41 voix pour et 4 abstentions :
Monsieur DE FONTMICHEL, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN.

**2015 - 65 SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME DE LA CAPG
ADHESION
TRANSFERT DES AGENTS CONCERNES**

Monsieur le Maire

- **ADHERER** au service commun des instructions d'urbanisme conformément à l'article L. 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales entre la ville de Grasse et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse,
- **APPROUVER** le transfert de plein droit des agents instructeur du service de l'urbanisme à la communauté d'agglomération du Pays de Grasse.
- **APPROUVER** le projet de convention de création du service commun
- **AUTORISER** l'Adjoint délégué à signer cette convention et à procéder à toutes démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 66 RENOUVELLEMENT URBAIN
VOIE DE DESENCLAVEMENT DU QUARTIER DE LA GARE
ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE BZ N°618**

Monsieur Philippe WESTRELIN

- **APPROUVER** l'acquisition de la parcelle cadastrée BZ n°618 issue de la division de la parcelle cadastrée BZ n° 611 pour un montant de 80 000 € ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer pour le compte de la Ville tous documents à intervenir dans le cadre de cette affaire, notamment l'acte d'acquisition.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 67 GROUPEMENT DE COMMANDE ULISS
ADHESION**

Monsieur Philippe WESTRELIN

- **ADHERER** au groupement de commande ULISS,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande ULISS.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2015 - 68 LICENCE D'ENTREPRENEUR DES SPECTACLES

Monsieur Jonathan TURRILLO

- **AUTORISER** Madame Catherine BUTTY à déposer une demande de licences d'entrepreneurs des spectacles catégories 1, 2 et 3.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 69 SERVICE DES ARCHIVES COMMUNALES
DEPOT ARCHIVES BONSIGNON
SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Monsieur Jonathan TURRILLO

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de dépôt d'archives avec Madame BONSIGNON.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 70 SERVICE DES ARCHIVES COMMUNALES
DEPOT DU FONDS SAVONNERIE ROUSTAN
SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Monsieur Jonathan TURRILLO

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de dépôt d'archives avec Monsieur Laurent VENTUROLI.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 71 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
ET MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD
DON D'ŒUVRES PAR LA SOCIETE DES MUSEES DE LA VILLE DE GRASSE**

Monsieur Jonathan TURRILLO

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à accepter le don de cinq œuvres d'arts par Charles Nègre, destiné à l'enrichissement des collections du Musée d'Art et d'Histoire de Provence.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 72 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
ET MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD
INTEGRATION DE NOUVEAUX STOCKS DE CARTES POSTALES
REGIE DE RECETTES DU MAHP**

Monsieur Jonathan TURRILLO

- **AUTORISER** l'intégration de ces cartes postales dans les stocks de la régie de recettes du Musée d'Art et d'Histoire de Provence.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 73 VILLE D'ART ET D'HISTOIRE
DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC**

Monsieur Jonathan TURRILLO

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 50% soit : 16 450 euros du budget prévisionnel de fonctionnement du service auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA
- **DIRE** que les crédits correspondants à ces opérations sont inscrits au budget 2015.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2015 - 74

**CINEMA STUDIO
MODIFICATION TARIFICATION NOUVEAUX DROITS D'ENCAISSEMENT**

Monsieur Jonathan TURRILLO

- **ADOPTER** les nouveaux droits d'encaissement du « Cinéma Studio » figurant dans l'annexe ci-jointe.
- **DIRE** que les crédits de 600 € seront inscrits en recettes au budget 2015.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

ANNEXE : TARIFICATION DES DROITS D'ENTREE ET DE LOCATION DES SALLES

Droits d'entrée individuels

Tarif normal : 7 € T.T.C.

Tarif réduit : 5,50 € T.T.C. pour les personnes suivantes sur présentation d'un justificatif :

- jeunes de moins de 18 ans, lycéens et étudiants,
- seniors (+ de 60 ans),
- chômeurs et Rmistés,
- groupe de 10 personnes et plus,
- familles nombreuses
- le dimanche pour tous, aux deux premières séances (14 h 30 et 15 h)
- adhérents associations cinéphiles extérieures

Tarif réduit : 5,20 € T.T.C. pour les personnes suivantes sur présentation d'un justificatif :

- associations grassoises de cinéphiles
- comités d'entreprises : carnet de 10 places : 52 € T.T.C.

Tarif réduit : 4 € T.T.C. pour les personnes suivantes sur présentation d'un justificatif :

- jeunes de moins de 14 ans

Tarif réduit : 3 € T.T.C.

- groupes d'élèves accompagnés d'un enseignant (10 élèves et plus)
- membres de l'Office Municipal des Retraités

Tarifs des opérations nationales :

- "École et Cinéma" : 2 € T.T.C.
- "Collège au Cinéma" : 2,50 € T.T.C.
- "Lycéens au Cinéma" : 2,50 € T.T.C.
- "La Fête du Cinéma" (fin juin-début juillet) : tarif normal la 1^{ère} séance puis 3,50 € T.T.C. aux séances suivantes
- "La Rentrée du Cinéma" (3 jours en septembre) et « le Printemps du Cinéma » : 3,50 € T.T.C.

Abonnements

- carnet 10 places : 52 € T.T.C. soit 5,20 € T.T.C. la place
- Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Grasse, carnet 10 places : 30 € T.T.C. soit 3,00 € T.T.C. la place

Gratuités :

- Dédommagements en cas d'annulation de séance
- Séances de projection des courts métrages dans le cadre du Festival «Les Toutes Premières Fois»
- Organisateurs officiels, comité de sélection des courts métrages et du jury du Festival « Les Toutes Premières Fois » sur présentation d'un justificatif, à toutes les séances du festival
- Bénéficiaires du dispositif Ville Vie Vacances, dans le cadre de l'opération Passeurs d'Images
- Cinq places mensuelles pour le public suivi par le C.C.A.S. de la Ville de Grasse (Culture du Cœur, bénéficiaires du Vestiaire municipal, etc...)

Location des salles (par salle et par jour) :

- Comités d'entreprises : 700 € T.T.C.
- Associations grassoises de cinéphiles : 220 € T.T.C.
- Associations culturelles grassoises : 220 € T.T.C.
- Associations culturelles non grassoises : 550 € T.T.C.

Vente d'affiches :

- petite affiche A3 (40 X 60) au tarif de 5 €
- grande affiche (120 X 160) au tarif de 10 €

**2015 - 75 SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
ACCEPTATION D'UN MECENAT POUR L'ACQUISITION D'UN FOND SUR LE PARFUM****Monsieur Jonathan TURRILLO**

- **APPROUVER** les termes de la convention de participation financière entre les sociétés Accords & Parfums et Realty Parfums, et la commune de Grasse
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 76 TAXE DE SEJOUR
MODIFICATION****Madame Catherine BUTTY**

- **APPROUVER** l'actualisation de notre dispositif de taxe de séjour à compter du 01/05/2015.

Catégories d'hébergement	Tarifs par personne et par nuitée
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	1.90 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	1.50 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0.90 €

Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, village de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0.75 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0.75 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0.75 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2, 3 étoiles, formules d'hébergement « bed and breakfast », emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0.50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.30 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.30 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 77 PLAN LOCAL D'URBANISME
 INSTAURATION D'UN SURSIS A STATUER**

Monsieur Christophe MOREL

- **INSTAURER** le sursis à statuer général dans les conditions fixées à l'article L.111-8 du Code de l'urbanisme pour toutes les demandes d'autorisation d'occupation des sols concernant des constructions, installations ou opérations, de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan, notamment les périmètres d'intérêt opérationnel désignés par les études d'urbanisme du PLU en cours,
- **DIRE** que le Maire ou son adjoint délégué pourront signer les arrêtés instaurant les sursis à statuer au cas par cas.
- **DIRE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant une durée d'un mois en mairie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2015 - 78 CESSION D'UN DELAISSE - PLASCASSIER

Monsieur Christophe MOREL

- **ADOPTER** le principe de la vente d'un délaissé situé Hameau de Plascassier d'une superficie de 38 m² à détacher de la parcelle DL n° 190 au profit des riverains immédiat : M. et Mme MANTEFEUL moyennant un prix au bénéfice de la Ville de 3 000 euros.
- **DIRE** que les acquéreurs prendront à leur charge les frais annexes induits par la vente (géomètre, notaire).
- **AUTORISER** Monsieur le Maire et/ou Monsieur Christophe MOREL à signer pour le compte de la Ville tous documents à intervenir dans le cadre de cette affaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 79 ECHANGE DE PARCELLES SITUEES EN BORDURE DE L'AVENUE DE PROVENCE –
 RECTIFICATION CADASTRALE**

Monsieur Christophe MOREL

- **PRENDRE** acte des modificatifs établis par Monsieur FLAUGNATTI géomètre, aux termes duquel la Ville céderait 467 m² à détacher de la parcelle BL 134 et les Consorts MARTARELLO céderaient 388 m² à détacher des parcelles BL 129, 130 et 242.
- **VALIDER** le principe du versement d'une soulte au profit de la Commune d'un montant de 1 820 Euros consécutif à la différence de 79 m².
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe MOREL l'Adjoint Délégué, à signer pour le compte de la Ville de Grasse tous documents à intervenir pour le règlement de cette affaire et notamment l'acte appelé à constater les mutations foncières.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 80 VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUE QUARTIER LE PLAN
APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES RELATIF A LA CESSION**

Monsieur Christophe MOREL

- **ADOPTER** le principe de la vente du terrain communal sis à Grasse, quartier le Plan cadastré DR n°4 pour 1 363 m², sur la base du cahier des charges ci-annexé,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à mettre en œuvre les dispositions figurant dans le cahier des charges.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 81 SALLES DE MUSCULATION
ADOPTION DES TARIFS 2015 – ADHESION**

Monsieur Gilles RONDONI

- **ADOPTER** les tarifs d'adhésion proposés ci-dessus dès le mois de Mai 2015 :

Janvier ou Février	80 €	40 €
Mars ou Avril	70 €	35 €
Mai ou Juin	60 €	30 €
Juillet ou Août	50 €	25 €
Septembre ou Octobre	40 €	20 €
Novembre	30 €	15 €
Décembre	20 €	10 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 82 PROJET ERASMUS
PROGRAMME COMMUNAUTAIRE D'EDUCATION ET DE FORMATION DANS LES
ECOLES
CONTRAT FINANCIER DE L'ECOLE ELEMENTAIRE HENRI WALLON**

Madame Dominique BOURRET

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à se porter garant sur ce projet ERASMUS + pour l'école Henri Wallon élémentaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 83 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LE TIGNET
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune du Tignet concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2014-2015 et suivantes.
- **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 84 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC MOUGINS
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions intercommunales avec la commune de Mougins concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2014-2015 et suivantes.
- **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2015 - 85 RESTAURATION SCOLAIRE
MODIFICATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE**

Madame Dominique BOURRET

- **ADOPTER** le principe cadre de ces propositions :
 - prix plancher de participation des familles de 2,81€ pour les maternelles.
 - prix plancher de participation des familles de 2,89€ pour les élémentaires.
 - prix plafond de participation des familles de 4,13€ pour les maternelles.
 - prix plafond de participation des familles de 4,55€ pour les élémentaires.
 - prix coûtant pour les demi-pensionnaires ne résidant pas sur Grasse.
 - participation financière de la Ville en fonction des QF des familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 9 voix contre : Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Monsieur VOARINO.

2015 - 86

**RYTHMES SCOLAIRES
PARTICIPATION FINANCIERE AUX NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES**

Madame Dominique BOURRET

- **ADOPTER** la participation financière des NAP selon le calcul suivant : $QF \times 0,4 \% \times 1,5 j$ pour un forfait mensuel
- **ADOPTER** un prix plancher de 2,50 € pour un QF de 420 € ou moins.
- **ADOPTER** un prix plafond de 12 € pour un QF de 2000 € ou plus.
- **ADOPTER** un prix unique pour les enfants non domiciliés sur la Commune de Grasse de 17 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour et 9 voix contre : Monsieur EUZIERE, Madame LAZREUG (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA (2 voix), Monsieur BROSSY, Monsieur VOARINO.

2015 - 87

**CONTRAT ENFANCE – JEUNESSE
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame Dominique BOURRET

- **APPROUVER** le montant des subventions ci-dessus exposées,
- **AUTORISER** Monsieur le Sénateur-Maire à signer, le cas échéant, les conventions à intervenir avec les associations ou organismes concernés par la mise en œuvre de ces actions,
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2015
- Imputation : Service Jeunesse
- **AUTORISER** le versement des subventions aux partenaires sus indiqués selon l'échéancier inscrit dans les conventions à intervenir avec chaque association.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2015 - 88

**INSTAURATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION
AU PROFIT DE LA VILLE DE GRASSE
SUR LA PROPRIETE DE MONSIEUR IMBO – 100 AVENUE DE LA BASTIDE**

Madame Nicole NUTINI

- **ADOPTER** le principe de constitution de la servitude décrite ci-dessus, sur le terrain appartenant à Monsieur IMBO, cadastré AO n° 223 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents s'y affèrent.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2015 - 89

**CONVENTION VILLE DE GRASSE/ERDF
POUR LES TRAVAUX AVENUE JEAN MAUBERT**

Madame Nicole NUTINI

- **APPROUVER** les termes de la convention annexée à la présente.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents s'y affèrent.
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

